EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-553

Objet : ANNULE ET REMPLACE l'arrêté n°2022-523 en date du 28 novembre 2022
Rue du Chêne Milan et rue de Cotard
Aménagement provisoire de la voirie

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que la mise en place d'un aménagement provisoire (écluses et chicanes), concerne la rue du Chêne Milan et la rue de Cotard et permettra de renforcer la sécurité des usagers,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de renforcer la sécurité des usagers, des aménagements de type « écluses » et « chicanes » sont implantés, de façon provisoire, rue du Chêne Milan et rue de Cotard, depuis le 7 novembre 2022, et ce pour une durée d'un an environ.

☞ Le sens prioritaire de circulation est défini selon la signalisation mise en place sur la voie.

ARTICLE 2 : La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription est matérialisée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté a pris effet dès la mise en place de la signalisation par les Services Techniques de la Ville de Redon.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de Service de la Police Municipale de Police, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 21 novembre 2022
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

P/o. Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine
Monsieur Rodrigue Henrio

MAIRIE REDON (Ille-et-Vilaine)